

Le 23 janvier 2009

L'an deux mille neuf, le vingt trois janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur BRIAND Christian, Maire,

Etaient présents : J.M. BOUHOURS, G. TARDIF, J. GUILBAUD, G. THIBAudeau, B. BELOIN, T. BAILLEUX, J. FOUQUET, P. HUCHEDE, M.A. ESNAULT, L. MICHEL, I. PERLEMOINE-LEPAGE, H. de QUATREBARBES, M.L. CORMIER, G. GOISBAULT, V. SILLON, S. HAMON, B. HOCDE, F. LOUIS, B. AUBIN, M. GOUGEON,

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : H. DELALANDE à J. GUILBAUD, E. DARMANIN à P. HUCHEDE, C. FOURNIER à L. MICHEL, J. GUIBERT à H. de QUATREBARBES

Absents : J.N. MARTIN, V. PELTIER

Monsieur Fabrice LOUIS a été élu secrétaire.

Choix des entreprises pour la réalisation des travaux d'aménagement de deux carrefours et de la reprise d'un arrêt TUL :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une consultation d'entreprises a été lancée en vue de la réalisation des travaux d'aménagement de deux carrefours (rue des Violettes et rue des Lilas et rue de la Perruche et rue de Beausoleil) ainsi que la reprise d'un arrêt de bus (rue des Ormes).

Une annonce est parue dans le journal Ouest-France de la Mayenne en date du 9 décembre 2008.

La date de remise des offres était fixée le 29 décembre 2008 à 17 h en mairie.

Sept entreprises ont présenté une offre. Après étude des offres par le maître d'œuvre, L'entreprise Eurovia Atlantique de Laval est mieux disante pour un montant hors taxe de 132 673.50 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Eurovia Atlantique et autorise le maire à signer tous documents se rapportant à ce marché.

Débat d'orientation budgétaire :

Monsieur le maire présente au conseil municipal le document support du débat d'orientation budgétaire, il comprend deux parties :

- la situation financière de la commune,
- les objectifs de la commune pour l'année 2009.

Il porte sur tous les budgets :

- budget général de la commune,
- budgets annexes : eau, assainissement collectif, assainissement autonome, lotissement de la Hamardière.

Le document joint en annexe de la présente délibération ; il est consultable en mairie.

COMMUNE DE L'HUISSERIE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2009

23 janvier 2009

SOMMAIRE

Préambule

I. Le contexte financier et économique

II. L'analyse financière de la commune

1. L'analyse du Trésor Public
2. L'évolution des données financières du budget général
 - 2.1 La section de fonctionnement
 - 2.2 La section d'investissement
3. L'évolution des annuités et la capacité de la commune à emprunter
4. La fiscalité

III. Les objectifs de la commune pour l'année 2009

- 3.1. 2008: Les éléments essentiels
 - Une nouvelle équipe municipale
 - Une base démographique actualisée
 - 3.2. Les orientations pour 2009
 - 3.3. Les grands projets prioritaires
 - Les salles de sports sur le pôle des Rosiers
 - L'espace rue du Maine
 - 3.4. Les thèmes d'action transversaux
 - 3.4.1. La communication et la rencontre
 - Les jardins familiaux
 - Le site Internet
 - 3.4.2. Le développement durable
 - 3.4.3. L'urbanisme et la qualité de vie
 - Le Plan Local d'Urbanisme (le PLU)
 - L'accessibilité
 - Les cheminements
 - Les opportunités d'achats d'immeubles ou de terrains à saisir
 - 3.4.3 L'accompagnement des seniors
 - Le maintien à domicile
 - 3.4.5. Le projet éducatif
 - 3.4.6. La complémentarité avec Laval Agglo
 - 3.5. La poursuite des actions courantes
 - 3.5.1. Le fonctionnement des services
 - 3.5.2. La mise à niveau du patrimoine
 - 3.5.3. Les lotissements
 - 3.5.4. L'Assainissement collectif et l'Assainissement autonome
 - 3 5 5 L'alimentation en eau potable
- ### **IV Les éléments du programme d'équipement 2009**

Conclusion

PRÉAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire est la première étape de l'exercice budgétaire. Dans les communes de plus de 3 500 habitants, il doit être effectué dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget.

Il a pour objet :

- d'informer sur la situation financière de la commune
- de discuter des orientations budgétaires

Il n'a aucun caractère décisionnel.

Les documents du présent rapport concernent tous les budgets de la Commune de L'Huisserie :

↳ le budget principal

↳ les budgets annexes :

- L'eau
- L'assainissement collectif
- L'assainissement autonome
- Le lotissement de la Hamardière



I. Le contexte financier et économique

Sans procéder à un développement de la situation financière et économique générale, il apparaît nécessaire de rappeler que toute analyse de début 2009, quelles que soient les institutions et les entreprises, s'inscrit dans un contexte financier et économique national et international difficile et à faible visibilité.

Dans ces conditions il ne faut pas s'attendre à une revalorisation des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales.

Par ailleurs, la crise économique va toucher des ménages de la commune, si elle persiste et se développe.

II. L'analyse financière de la commune (Statistiques faites sur les bases du recensement complémentaire, soit 4496 habitants)

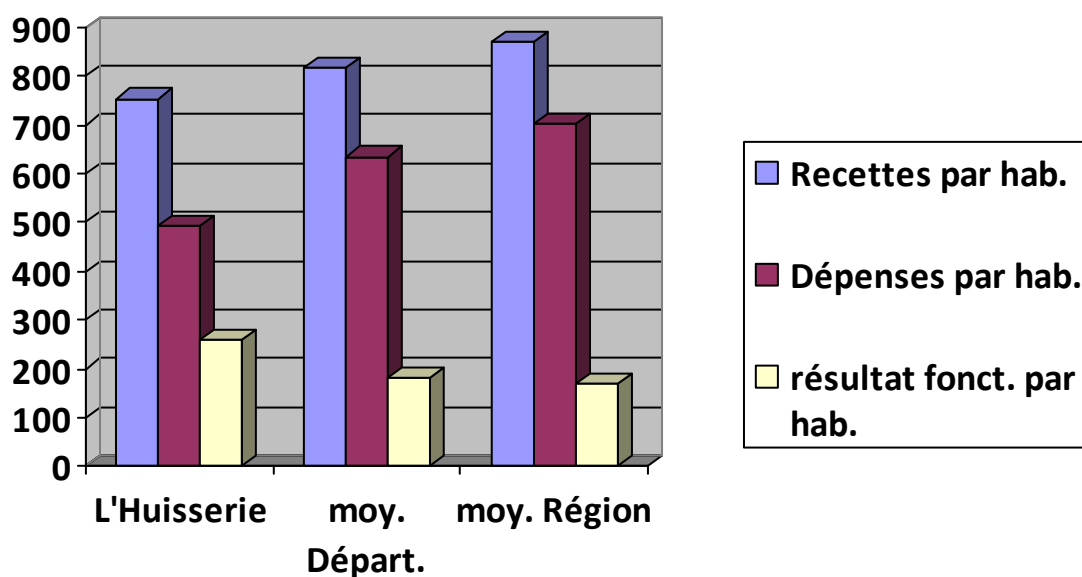
1. L'analyse du Trésor Public

Chaque année, le Trésor Public réalise une analyse financière comparative entre les communes de la région situées dans la même tranche de population (3 500 à 5 000 habitants).

Les principaux indicateurs de comparaison sont repris dans le tableau ci-après.

principaux critères	Montant en Euros par habitant en 2007		
	L'Huisserie	Moyenne départementale de la strate (3 communes)	Moyenne régionale de la strate (67 communes)
<u>Total Recettes de Fonctionnement</u>	754	817	871
.dont impôts locaux	250	326	328
.dont fiscalité reversée	92	60	125
.dont autres impôts et taxes	19	21	26
.dont dotation globale de fonctionnt	225	236	225
.dont dot. péréquation et compensation	10	32	31
<u>Total Charges de Fonctionnement</u>	493	635	703
.dont charges nettes en personnel	269	294	300
.dont achats et charges externes	137	168	186
.dont charges financières	15	33	33
.dont contingent	6	2	30
.dont subventions versées	24	55	58
Résultat comptable de fonctionnement	260	182	169
Investissement			
<u>Total des dépenses</u>	263	440	530
.dont dépenses d'équipement	212	373	412
dont remboursement de la dette	48	58	91
Capacité d'autofinancement (CAF) Résultat fonct+amortissement	283	209	206
Capacité nette d'autofinancement de remboursements des dettes bancaires et assimilées	235	151	115
<u>Encours de la dette au 31/12</u>	240	771	783
annuité de la dette	63	90	124
Encours dettes bancaires et assimilées/CAF	0,85	3,69	3,74

Graphique «résultats de fonctionnement en 2007 »



Avec des recettes plus faibles que les moyennes départementales et régionales, la commune de L'Huisserie sort un résultat de fonctionnement supérieur à ces moyennes.

Sa capacité d'autofinancement pour les investissements est également supérieure à ces moyennes.

Par ailleurs, elle dispose d'un ratio « encours de dettes/capacité d'autofinancement » peu élevé.

2. L'évolution des données financières du budget général

2.1 La section de fonctionnement

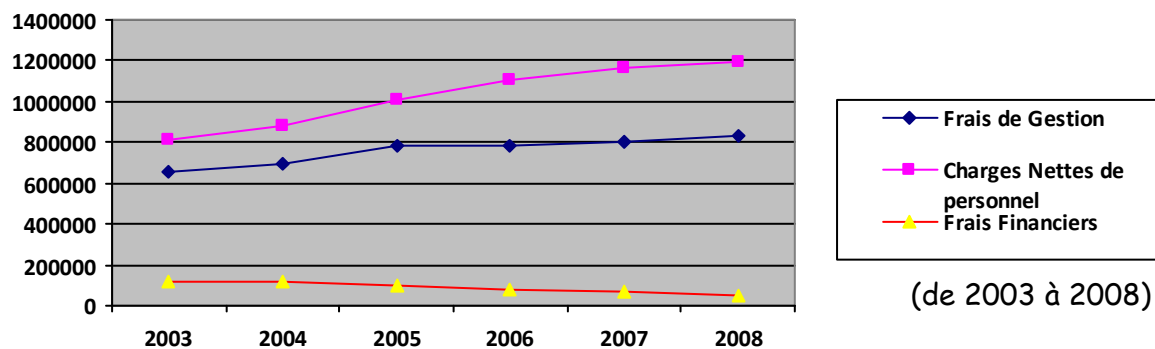
	2003	2004	2005	2006	2007	2008
FONCTIONNEMENT	Résultats définitifs (hors transfert lotissements)	Résultats définitifs	Résultats définitifs (hors cessions immobilisations)	Résultats définitifs (hors cessions immobilisations)	Résultats définitifs	Résultats provisoires
RECETTES REELLES	2 623 215	2 629 498	2 761 609	2 963 743	3 406 508	3 336 123
dt Impôts et Taxes	1 302 785	1 331 753	1 384 593	1 439 433	1 560 672	1 597 881
dt Dotations et Subventions	890 545	894 797	950 749	1 046 242	1 344 623	1 217 921
dt Rembt Frais de Personnel	156 302	127 033	97 862	134 019	148 427	150 899
dt Produits des services	199 330	195 804	230 862	238 344	241 572	241 481
dt Produits domaniaux	39 662	42 808	46 201	45 959	46 320	54 539
dt Produits financiers	9 328	6 457	7 844	6	17 560	63 559
dt Produits divers	25 263	30 846	43 498	59 740	47 334	9 842
TOTAL DEPENSES	1 836 126	1 909 298	2 098 499	2 193 774	2 281 352	2 276 382
dt frais financiers	119 833	116 727	97 182	82 207	63 701	47 814
dt frais de personnel	969 928	1 010 151	1 103 304	1 241 193	1 312 811	1 341 757
dt frais de gestion	659 406	698 590	780 649	778 807	803 254	828 927
dt amortissements	75 793	74 020	70 611	90 964	99 268	105 446
dt charges exceptionnelles	11 166	9 810	46 753	603	2 318	2 54
EPARGNE BRUTE (Recettes réelles - dépenses)	787 089	720 200	663 110	769 969	1 125 154	1 011 927
EXCEDENT n-1 reporté	127 865	100 000	100 000	5 084	0	125 155
EXCEDENT GLOBAL FINAL (Epar. brute +Excédent n-1)	914 954	820 200	763 110	765 054	1 125 154	1 137 082
CHARGES NETTES DE PERSONNEL	813 626	883 119	1 005 442	1 107 174	1 164 384	1 190 856

Entre 2003 et 2007, les recettes ont progressé en moyenne de 6,0% par an et les dépenses de 4,8 %.

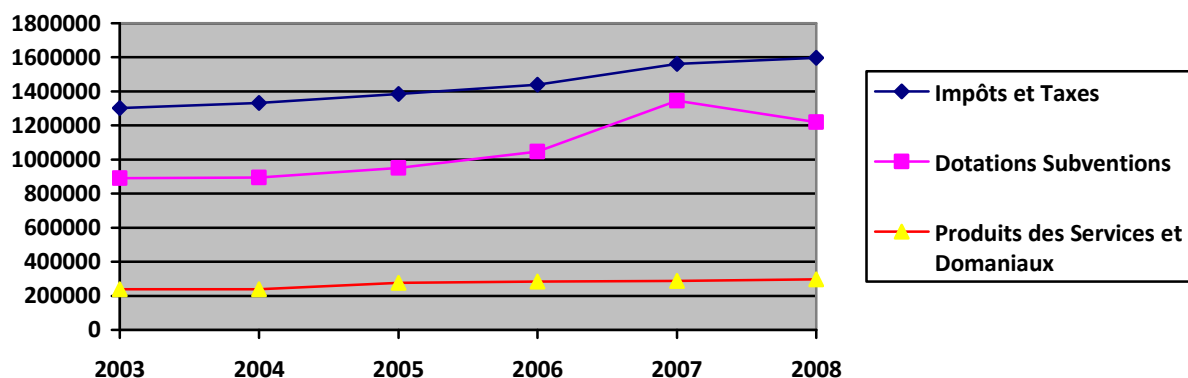
Après une période où les excédents de fonctionnement de l'exercice, se situaient autour de 700 000 euros par an, ils sont de l'ordre de 1 000 000 euros depuis deux ans.

GRAPHIQUES

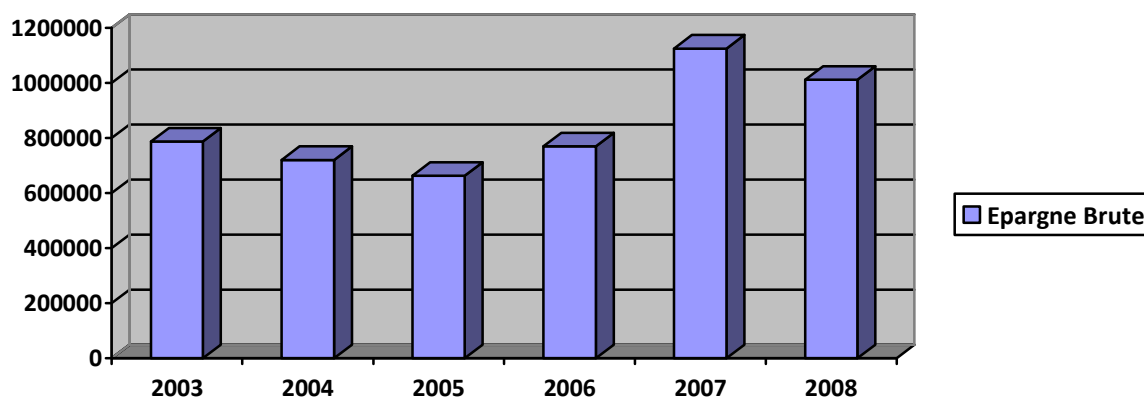
Evolution des dépenses de fonctionnement
(de 2003 à 2008)



Evolution des recettes de fonctionnement



Evolution de l'excédent de fonctionnement



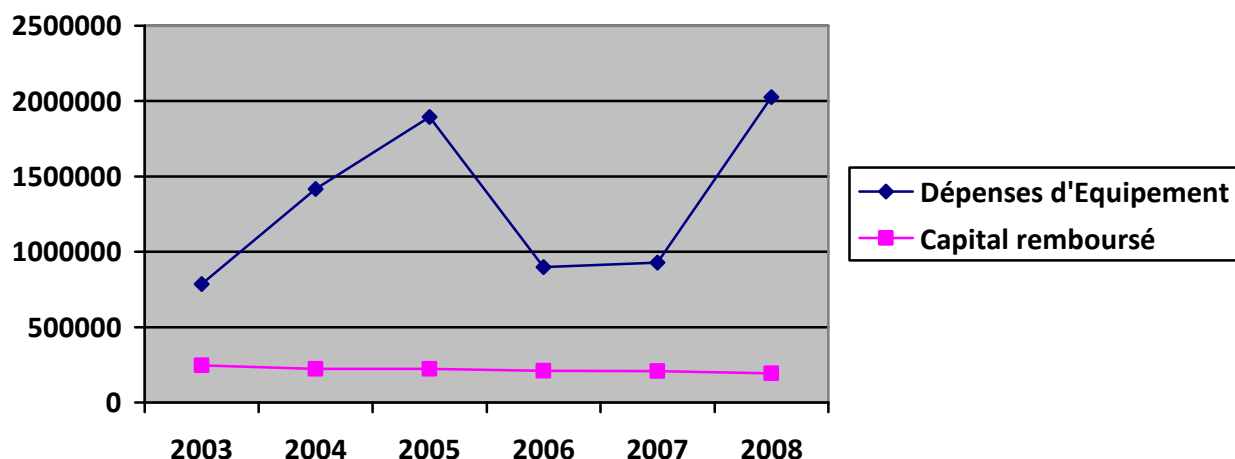
2.2 La section d'investissement

Résultats des derniers exercices comptables

INVESTISSEMENT (hors transfert d'écritures)	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	Résultat définitif	Résultat définitif	Résultat définitif	Résultat définitif	Résultat définitif	Résultat provisoire
TOTAL RECETTES	1 304 197	2 198 372	1 955 067	1 458 938	1 369 724	1 675 974
dt excédent reporté	177 885	270 746	558 274	0	154 893	232 619
dt excédent fonct.	768 138	1 631 527	720 199	747 413	775 054	1 000 000
dt dotations subv.	271 236	208 231	526 498	365 629	331 426	183 989
dt emprunts	6 587	6 570	5 185	15 065	0	154 103
dt amortissements	75 793	74 020	70 610	90 964	99 268	104 909
dt cessions	4 558	7 278	74 301	239 867	9 083	0
TOTAL DEPENSES	1 033 450	1 640 099	2 119 097	1 304 045	1 137 105	2 220 929
dt déficit reporté	0	0	0	164 030	0	0
dt capital remboursé	246 351	223 276	223 491	210 000	209 004	193 484
dt dépenses d'équip.	786 337	1 416 061	1 894 411	898 238	927 339	2 026 683
dt autres	762	762	1 195	31 777	762	762
RESULTAT D'INVEST.	270 747	558 273	-164 030	154 893	232 619	-544 955
EPARGNE NETTE (ép br. -cap.rembo.	540 738	496 923	439 618	559 969	916 151	818 445

Les programmes d'équipement se réalisent sur plusieurs années pour certains. Cela explique les variations de dépenses annuelles.

Evolution des dépenses d'équipement



3. L'évolution des annuités et la capacité de la commune à emprunter

La fixation d'un seuil maximum d'annuité supportable par la commune est un critère important pour la gestion financière prospective.

En 2001, ce seuil a été fixé à 533 750.00 € (3 500 000.00 Frs) par l'équipe municipale. Il a été arrondi à 550 000.00 € comme indicateur depuis 2005. Le tableau ci-après met en évidence que depuis 2001 la CAF (Capacité d'Autofinancement) permettait de faire face aux 550 000.00 € d'annuités tout en assurant un autofinancement annuel de près de 300 000.00 €.

Cela donne le tableau et le graphique ci-dessous pour les capacités à emprunter.

calcul de la capacité de remboursement	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Excédent de Fonctionnement en début d'exercice(+)	819 778	787 088	720 199	663 110	769 970	1 125 154	1 137 082
Affectation à l'autofinancement de Fonctionnement(-)	127 864	100 000	100 000	0	0	125 154	0
Amortissements nets (+)	75 793	74 020	70 611	90 964	99 268	104 683	110 000
Capacité d'autofinancement ou CAF et de remboursement de capital emprunté(=)	767 708	761 109	690 810	754 074	869 238	1 104 683	1 247 082
Frais Financiers(+)	119 833	116 727	97 182	82 207	63 702	47 744	38 891
Disponible pour l'autofinancement et le remboursement des annuités (-)	887 541	877 536	787 992	836 281	932 940	1 152 427	1 285 973
Affectation à l'autofinancement Investissement(-)	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	400 000
Disponible pour remboursement d'annuités (=)	587 541	577 836	487 992	536 281	632 940	852 427	885 973
Chiffre proposé par la Com. Finances	533750	533750	550000	550000	550000	550000	550 000
Annuités en cours(-)	336 184	340 003	315 004	292 207	272 705	241 227	232 125
Annuités nouvelles possibles	197 566	197 747	234 996	257 793	277 925	308 773	317 875

Evolution des annuités (2003 à 2016)

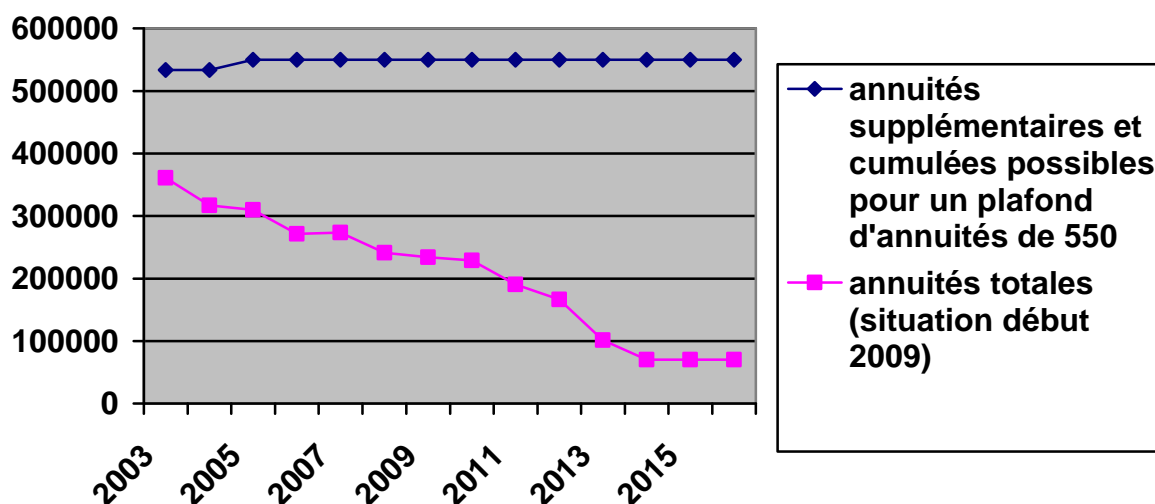
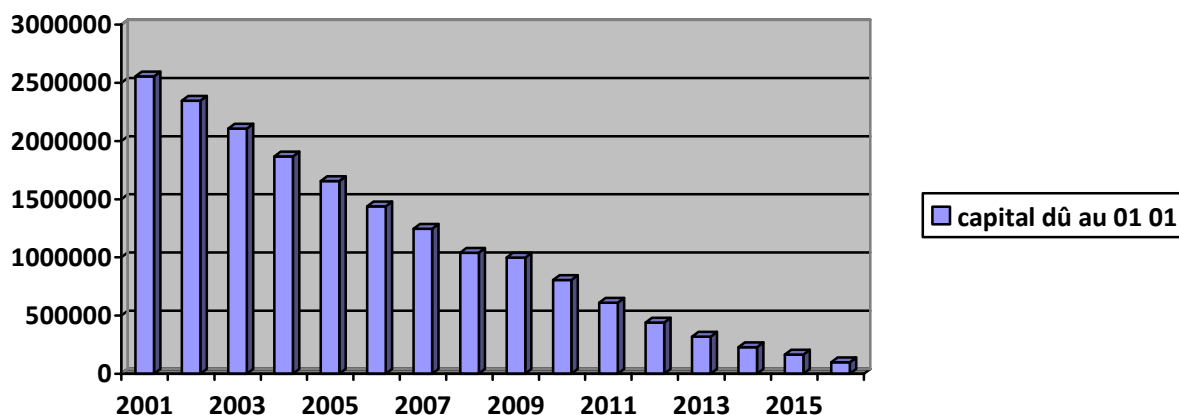


Tableau d'évolution des annuités et des capacités à emprunter au 1^{er} janvier 2009

Année	Capital restant dû au 01 01	annuités totales	dont intérêts + Frais	dt remboursement capital emprunté	annuités supplémentaires et cumulées possibles pour 550 000 € en annuités totales	Capacités d'emprunts Cumulées (approximatives)
2001	2 555 493,76	324 032,76	113 080,58	210 952,19	209 717,00	2 097 172,00
2002	2 344 541,67	373 494,93	135 408,53	238 086,40	160 255,00	1 602 551,00
2003	2 106 455,17	360 694,51	120 457,02	240 237,49	173 055,00	1 730 555,00
2004	1 866 217,68	316 641,69	105 485,85	211 155,84	217 108,00	2 171 083,00
2005	1 655 061,84	308 927,56	92 304,71	217 622,85	240 072,00	2 400 724,00
2006	1 437 438,99	271 554,83	78 832,39	192 721,94	278 445,00	2 784 452,00
2007	1 244 717,05	273 247,21	66 621,98	206 625,23	276 753,00	2 767 528,00
2008	1 038 091,82	244 593,13	47 743,81	193 483,52	308 773,00	3 087 727,00
2009	998 528,30	234 215,42	41 584,60	192 561,32	315 785,00	3 157 846,00
2010	805 966,98	228 836,82	32 075,91	196 760,91	321 683,00	3 211 632,00
2011	609 206,07	190 802,97	22 431,40	168 371,57	359 197,00	3 591 970,00
2012	440 834,50	166 563,54	15 016,50	151 547,04	383 436,00	3 834 365,00
2013	320 071,46	101 869,17	10 120,21	91 748,96	448 131,00	4 481 308,00
2014	228 322,50	70 032,36	6 691,55	63 340,81	479 968,00	4 799 676,00
2015	164 981,69	70 032,36	4 221,28	65 811,08	479 968,00	4 799 676,00
2016	99 170,61	70 032,36	1 652,80	38 386,61	479 968,00	4 799 676,00



Le montant des annuités baisse peu au cours des 2 années à venir, compte tenu de l'emprunt de 153 920 euros réalisé sur 4 ans en octobre 2008 pour l'éclairage public de la rue de Laval. La commune peut cependant recourir à l'emprunt pour de nouveaux investissements.

La capacité à emprunter de L'Huisserie peut-être estimée à environ 10 fois la différence comprise entre 550 000 € (chiffre plafond d'annuités proposé par la commission Finances) et le montant de l'annuité 2009.

Pour 2009, cette capacité est égale à :
 $(550\ 000,00 - 234\ 215,42) \times 10 = 3\ 157\ 846,00\ €$

Cette capacité à emprunter préserve des possibilités d'investissements pour les années futures compte tenu de la forte diminution des annuités à partir de 2011.

4. La fiscalité

Les taux de fiscalité communaux n'ont pas été modifiés depuis 1996 :

- Taxe d'habitation : 14%
- Taxe sur le foncier bâti : 24%
- Taxe sur le foncier non bâti : 37%

La logique est d'ajouter la fiscalité des syndicats intercommunaux, le Syndicat Intercommunal de Gaz et d'Electricité de Nuillé-sur Vicoin et le Syndicat du Bassin Versant du Vicoin. En 2008, les impôts appelés par ces syndicats, directement auprès des habitants de L'Huisserie, se sont élevés :

- Taxe d'habitation : 0,145%
- Taxe sur le foncier bâti : 0,248%
- Taxe sur le foncier non bâti : 0,383%

Cela correspond à un peu plus de 1% des taux votés en 2008 par L'Huisserie, pour son propre budget ;

Le produit fiscal en 2008 pour les 2 syndicats s'est élevé sur L'Huisserie à 11 654 euros (6817 euros pour le syndicat intercommunal d'Electricité, et 4837 euros pour le Syndicat de bassin du Vicoin).

Suite à la dissolution du syndicat Intercommunal de Nuillé sur Vicoin, celui-ci n'appellera aucun impôt à partir de 2009.

En revanche, les charges d'entretien de l'éclairage public seront à supporter par le budget de la commune :

-soit sans ressource nouvelle, si les taux fiscaux sont maintenus au même niveau, ce qui reviendrait à prélever cette charge sur le fonctionnement global des services.

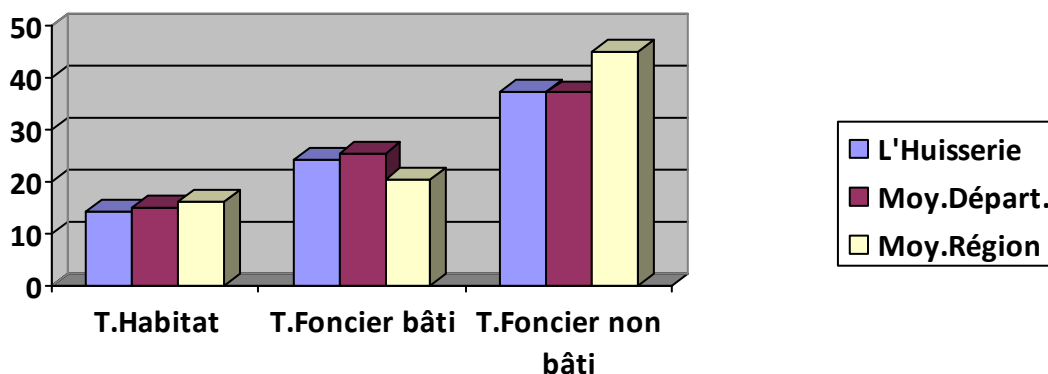
- soit en reconduisant au niveau de la commune les taxes fiscales appelées jusqu'alors par le syndicat, ce qui reviendrait à augmenter les taux de fiscalité communaux, mais pas les taux cumulés de la commune et du syndicat.

Cette seconde possibilité, est celle qui est proposée par la commission Finances, pour ce qui concerne la partie «électricité » à partir de 2009.

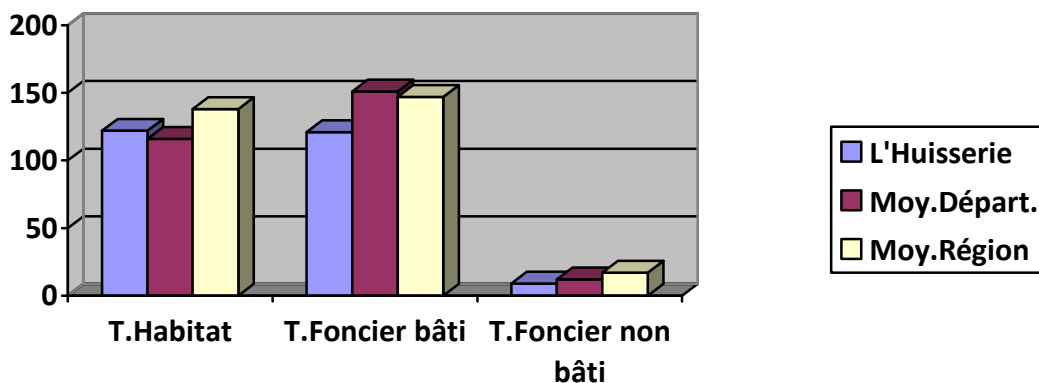
Comparaison de notre fiscalité avec les communes de la même strate démographique par le Trésor Public en 2007 (commune + syndicats intercommunaux)

Principaux critères		L'Huisserie	Moyenne départementale de la strate (3 communes)	Moyenne régionale de la strate (67 communes)
Les taux	Taxe habitation	14,12	15,15	16,09
	Taxe Foncier bâti	24,21	25,28	20,40
	Taxe Foncier non bâti	37,31	37,10	45,01
Les produits en euros par habitant	Taxe habitation	122	116	138
	Taxe Foncier bâti	121	151	147
	Taxe Foncier non bâti	9	12	17

Les Taux Fiscaux



Les produits Fiscaux (par habitant)



III. Les objectifs de la commune pour l'année 2009

3.1 2008: Les éléments essentiels

- une nouvelle équipe municipale

L'année 2008 a été marquée par la fin de mandat d'une équipe et l'installation d'une autre. Il y a eu à la fois continuité dans la gestion des dossiers engagés, et pour la nouvelle équipe, prise de connaissance du fonctionnement municipal et mise en place des bases de la mise en œuvre du projet du nouveau mandat.

- Une base démographique actualisée

L'année est aussi marquée par le résultat du recensement général en fin 2008.

La commune compte officiellement 3982 habitants, se répartissant entre la population municipale (3862 habitants) qui réside sur la commune et la population comptée à part (120 habitants) dont la résidence habituelle est dans une autre commune (étudiants, pensionnaires de maisons de retraite, etc.. ;).

Le nombre était de 3676 habitants au recensement de 1999 et de 4498 au recensement complémentaire de 2006.

Le recensement complémentaire ne porte que sur les habitations nouvelles et aucunement sur les habitations existantes au recensement officiel précédent. Il ne prend donc pas en compte les départs et arrivées dans les maisons existantes en 1999.

L'augmentation est donc de 306 habitants entre les deux recensements complets, soit de 8,3%.

Pendant la même période, 377 logements ont été construits, soit approximativement le même nombre.

Ce recensement va avoir un effet sur le plan financier. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) accordée par l'Etat devrait revenir au niveau de 2005 et 2006, celui d'avant le recensement complémentaire, soit près de 100 000 euros en moins par rapport à 2007 et 2008.

3.2 Les orientations pour 2009

L'année 2009 va connaître la poursuite des dossiers engagés. Ainsi, la salle de sports des raquettes sera mise en service et ses abords réalisés.

Cette année sera aussi celle des premières étapes de la mise en place par la nouvelle équipe de son projet pour l'Huisserie.

Les orientations budgétaires peuvent s'inscrire dans 3 volets :

- le volet «les grands projets prioritaires »
- le volet « les thèmes transversaux »
- le volet « la poursuite des actions courantes »

3.3. Les grands projets prioritaires

Deux programmes relèvent de ce volet, l'un en cours de réalisation, la salle de sports de raquettes, l'autre à élaborer et à réaliser au cours du mandat, l'espace associatif de la rue du Maine

- **Les salles de sports sur le village sportif des Rosiers :**

Les bâtiments sont en cours de construction, ils devraient entrer en service au mois de mai ou juin prochain. Au préalable, il faut terminer la construction, aménager les différentes salles et réaliser les terrains et équipements pour la pétanque.

Nous devons aussi modifier les stationnements aux abords de ces nouveaux équipements et prévoir l'organisation de la circulation : piétons, bicycles, voitures.

Il sera nécessaire ensuite, d'aménager le chemin de liaison entre le lotissement de la Hamardière et les salles de sports et les écoles.

- **L'espace « du Maine »**

Nous avons décidé de restructurer les équipements mis à la disposition de la vie associative, du service jeunesse et de l'école de musique.

La réflexion sur la configuration à donner à cet espace doit intégrer une préoccupation d'aménagement urbain du quartier.

Elle doit aussi prendre en compte la préoccupation de la rencontre, entre les différentes générations des habitants, ainsi qu'entre les divers groupes associatifs et culturels.

Nous devons arriver à imaginer et à définir les besoins et leur évolution pour les usagers de ces futurs équipements en tenant compte de l'évolution de la configuration de la population, et notamment l'arrivée à la retraite d'un nombre important de personnes qui disposeront de temps.

Une démarche de réflexion a été conduite avec une assistance maîtrise d'ouvrage et une équipe de programmistes.

Nous devrions pouvoir engager le concours d'architecte à la fin du 1^{er} semestre et ainsi réaliser la dernière étape de la phase de conception pour un début de concrétisation de la phase travaux vers la 2^{ème} partie de l'année 2010.

3.4 Les thèmes d'action transversaux

Ces thèmes se retrouvent dans tous les projets, de manière plus ou moins prononcée selon le sujet. Il ne s'agit pas de programmes en soi, même si des groupes de travail transversaux ont été constitués pour conduire la réflexion et la concrétiser par des actions.

Ces thèmes sont :

- la rencontre et la communication
- le développement durable
- l'urbanisme et la qualité du cadre de vie
- l'accompagnement des seniors
- le projet éducatif
- la complémentarité avec Laval Agglo

- **3.4.1. La rencontre et la communication**

Ce thème se décline en plusieurs directions (ou pistes)

- dans chacun des projets mis en œuvre, comme par exemple au moment de la réflexion sur l'emplacement et la conception de l'espace associatif et culturel de la rue du Maine, dans le cadre de programmes spécifiques comme les jardins familiaux,
- dans la communication Internet,

- ...

- **Les jardins familiaux**

Les acquisitions ont été effectuées en 2008, les premières réflexions et recherches d'expériences sont engagées.

Les futurs utilisateurs sont invités à constituer une association en lien avec la municipalité, pour organiser la vie et le fonctionnement de ce nouvel espace, lieu à la fois de production de légumes pour les familles et de convivialité.

Les premières phases de travaux doivent pouvoir être réalisées en 2009.

- **Le site Internet**

Plusieurs outils de communication, relevant de la mairie, existent déjà, notamment le Bulletin d'Information de L'Huisserie (le BIL) avec ses compléments « le P'tit Journal », « le P'tit Kid Flash ».

Un nouvel outil vient d'être reconstruit, c'est le site Internet de la commune. Il est opérationnel depuis le début janvier. Son actualisation permanente, son adaptation au fil du temps, vont mobiliser la commission et les services en 2009.

- **3.4.2. Le développement durable**

Le développement durable, est un concept large qui est présenté de façon organisée dans l'agenda 21. Il repose sur les 3 piliers « économie », « environnement », « social ».

Nous avons à le prendre en compte à travers les multiples dimensions qui préservent la qualité de vie des individus tout en se préoccupant de l'avenir, de ce que nous laisserons aux générations qui nous succéderont.

Compte-tenu de l'importance de cette question, nous avons tous à la prendre en considération dans chacun des dossiers traités. Citons quelques sujets à titre indicatif : la façon de gérer les ressources financières, la manière d'aborder le PLU, le traitement et les aménagements des rues ou des locaux, etc...

Il ne se limite certes pas aux seuls aspects de l'environnement et des économies d'énergie. Toutefois une politique volontariste communale en la matière doit se traduire par des actions significatives, en prolongement de celles déjà engagées : installation photovoltaïque, plan de désherbage, économie d'eau....

Pour 2009, nous engageons une actualisation de l'audit énergétique des bâtiments communaux réalisés en 2003. Nous prévoyons également d'effectuer un diagnostic Bilan Carbone pour comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre des équipements publics.

- **3.4.3. L'urbanisme et la qualité de vie**

La qualité de vie est un thème plus transversal que le seul domaine de l'urbanisme. Elle doit cependant être plus particulièrement intégrée dans les programmes d'urbanisme car ils concernent le plus souvent des équipements structurants d'une longue durée de vie

Plusieurs opérations relèvent de ce thème :

- le Plan Local d'Urbanisme (le PLU)
- l'accessibilité
- les cheminements
- les opportunités d'achat d'immeubles ou de terrain à saisir

- **Le Plan Local d'Urbanisme (le PLU)**

En octobre 2008, nous avons pris une délibération qui a ouvert, pour la commune de l'HUISSERIE, une période d'importante réflexion sur l'organisation de l'espace communal et par conséquent sur l'organisation de la vie de nos concitoyens pour les 10 -15 années à venir. Il est d'ailleurs nécessaire d'avoir une vision au-delà de cette période pour préserver les évolutions ultérieures.

Cette démarche conduira à nous poser de nombreuses questions importantes. Nous aurons à rechercher ensemble des réponses qui nous apparaîtront les plus adaptées.

Nous allons nous faire accompagner par un bureau d'étude. Nous devons prendre le temps de la réflexion et de l'échange. L'année 2009 verra déjà se mettre en œuvre les premières étapes du diagnostic et des schémas de réflexions.

- **L'accessibilité**

L'accessibilité a toujours pris une place importante au niveau de la réflexion de l'équipe municipale. Les différents travaux qui ont eu lieu sur la commune depuis de nombreuses années ont intégré cette préoccupation.

Par ailleurs, toutes les communes doivent règlementairement élaborer un schéma communal d'accessibilité avant le 23 décembre 2009 (article 45 de la loi du 11 février 2005).

C'est pour ces raisons que les services de l'Etat (DDE) ont sollicité la commune de l'Huisserie pour leur servir de terrain d'accueil afin d'affiner la méthodologie d'élaboration des diagnostics.

En 2009, nous aurons à finaliser cette démarche et à adopter un plan. Dès à présent, et à l'avenir, nous aurons à prendre les dispositions appropriées à chacun des travaux d'aménagement et de rénovation de voiries et de bâtiments. L'objectif est rendre progressivement notre commune encore plus accessible à tous.

- **Les cheminements**

Les cheminements pour piétons et vélos participent à la qualité de la vie sur la commune.

Un groupe de travail a entamé la réflexion sur le sujet. Ses propositions seront présentées au cours de l'année.

- **Les opportunités d'achats d'immeubles ou de terrains à saisir**

En 2009, il y aura aussi lieu d'être très pragmatique pour saisir les opportunités de terrain ou d'immeubles qui pourraient avoir une importance stratégique pour L'Huisserie, pour son développement ou pour son organisation.

Les décisions seront prises en s'appuyant sur le devenir souhaité pour la commune par les élus, notamment pour l'accueil et le développement d'activités nouvelles en centre bourg. Ce sujet porte également sur les situations de constitution d'une nouvelle réserve foncière.

- **3.4.4. L'accompagnement des seniors**

L'augmentation du nombre de personnes âgées résulte de la trajectoire normale de l'histoire de la croissance de notre commune.

A chaque étape de la vie, la commune a pris les dispositions utiles pour apporter les services de qualité nécessaires et faciliter la vie de chacun.

Bien entendu, il est toujours d'actualité d'accompagner les générations plus jeunes mais il est aussi nécessaire d'apporter une attention particulière aux personnes les plus âgées en ayant le souci de la qualité de vie et des coûts générés.

L'accent est plus particulièrement mis en ce début de mandat, sur le maintien à domicile.

- **Le maintien à domicile**

Le maintien à domicile répond très souvent à la préoccupation d'un choix de vie voulu par les personnes concernées, car il permet le maintien d'une certaine indépendance, et la conservation des réseaux de relations individuelles locales. Par ailleurs, il revient moins cher à la société que les maisons de retraite et autres établissements collectifs.

Pour autant il demande la présence de services de proximité (commerces, services de soins, activités de loisirs et culturelles,....).

La commune agit déjà en ce sens à son niveau par le portage des repas à domicile, par son partenariat avec le milieu associatif compétent en ce domaine, par le développement de l'offre en logements sociaux.

Elle doit continuer à contribuer à l'organisation de services adaptés et à les faire connaître.

- **3.4.5. Le projet éducatif**

Le projet éducatif a été une des principales préoccupations des mandats précédents.

Il constitue toujours un des points importants du projet de l'équipe municipale. La réflexion sur son élaboration a été conduite, des réflexions au sein des équipes d'animateurs et des différents acteurs auprès de la jeunesse et de la petite enfance permettent de le rendre opérationnel.

Il est basé sur des valeurs, l'épanouissement de l'enfant et du jeune, l'autonomie, la tolérance, la solidarité.

Il faut veiller à ce que les actions conduites au niveau de l'accueil périscolaire, les centres de loisirs, les activités de jeunesse, ne soient pas seulement une succession de prestations, mais bien la mise en œuvre de services de qualité appropriés, centrés sur ces valeurs.

Comme chaque année, 2009, devra constituer une année d'intenses actions de mise en œuvre sous différentes formes dans de multiples situations.

• 3.4.6. la complémentarité avec Laval Agglo

Plus de 90 % des actifs de notre commune travaillent en dehors de L'Huisserie, le plus souvent sur le territoire de Laval Agglomération et participent de fait à la création de richesses sur ce territoire. Il s'agit donc pour cette grande majorité de nos habitants d'un espace où les enjeux les concernent directement.

Il convient donc d'y accorder une grande importance. Cette situation n'est pas particulière à L'Huisserie mais montre combien il serait malvenu d'opposer les territoires, ou d'effectuer des superpositions au travers des compétences. Dans l'intérêt de tous, il convient davantage d'organiser au mieux les complémentarités.

Nous considérons qu'il faut privilégier la proximité à chaque fois que cela est possible. C'est notamment le cas pour ce qui est des aménagements et des équipements de proximité et pour la vie associative, sportive, éducative, voire culturelle sous certains aspects.

Par contre nous devons prendre toute notre place pour les autres volets de la vie des habitants de notre commune qui trouveront des réponses plus efficaces et plus adaptées dans le cadre de Laval Agglomération.

- Il en est ainsi pour l'activité économique qui est à l'origine des ressources de chacun.
- Il en est de même ainsi pour les grands aménagements qu'il s'agisse de zones d'activités ou de routes pour favoriser le développement économique et permettre au plus grand nombre de trouver un emploi.
- La compétence concernant les déchets est désormais entièrement portée par Laval Agglomération, le partenariat doit prévaloir.
- Le logement constitue également un domaine qui doit être régulé en particulier au niveau du logement social pour que cela ne soit pas seulement le résultat de l'offre et de la demande tant en matière de quantité que de qualité et de prix.
- En ce qui concerne les transports, solliciter une desserte entre la commune de L'Huisserie et les quartiers Ouest de Laval (établissements de santé, établissements d'enseignement, services associatifs de culture et loisirs, commerces,...).
- L'enseignement supérieur et la recherche développement sont également des domaines que nous devons soutenir en étant exigeant sur le véritable partenariat avec l'économie locale car il s'agit de participer au développement de l'activité économique sans se déconnecter des évolutions techniques et technologiques. L'enseignement supérieur est en mesure également de créer une dynamique de situations opportunes ou nouvelles en tout domaine (emploi, environnement, services,...), rendant ainsi notre département plus attractif et contribuant à consolider son avenir.

C'est pour toutes ces raisons que les élus de L'Huisserie considèrent qu'il y a complémentarité entre les deux collectivités et qu'en même temps il convient d'être attentif à ce qui relève de l'un et de l'autre pour éviter toute dispersion.

3.5. La poursuite des actions courantes

Cette série d'actions, chaque année renouvelées, continue de présenter un intérêt capital pour le bon fonctionnement des services et la gestion du patrimoine de L'Huisserie. Elles contribuent à la qualité du cadre de vie, et à la mise à disposition de services de qualité.

Il s'agit :

- du fonctionnement des services
- de la mise à niveau du patrimoine
- de la poursuite de lotissements
- de la gestion des services d'assainissement, collectif et autonome
- de la gestion du service de l'eau potable.

• 3.5.1. Le fonctionnement des services

Plusieurs services ont été cités dans la présentation des thèmes transversaux.

Pour ceux là et pour les autres, dans tous les domaines il importe de proposer des services de qualité aux habitants de L'Huisserie, dans le cadre des inscriptions budgétaires.

Un équilibre est à trouver à chaque fois, comme par le passé, par une vigilance constante dans le suivi et l'analyse des devis et des coûts, et par un bilan régulier des actions sur les plans quantitatifs et qualitatifs.

• 3.5.2. La mise à niveau du patrimoine

Chaque année une partie des investissements porte sur la mise à niveau du patrimoine, au renouvellement et à l'acquisition de matériels appropriés au bon fonctionnement des services (secrétariat, bâtiments, voiries, espaces verts, éclairage public, vie associative, sportive et culturelle, groupes scolaires, activités autour de l'enfance et la jeunesse, vie sociale, communication, développement durable,...).

Des programmes sont déjà engagés :

- l'effacement du réseau électrique de la rue de Laval,
- l'aménagement des carrefours de la rue des Violettes et la rue des Lilas avec l'entrée de l'Aître au Royer,
- l'aménagement du carrefour de la rue Beausoleil avec la rue des Cèdres et la rue de La Perruche.

Les propositions des commissions qui seront retenues après examen en réunions plénières, et vote du budget, seront celles qui pourront être réalisés en 2009.

• 3.5.3. Les lotissements

Le lotissement de la Hamardière, va entrer dans sa phase de finition en fin de l'année 2009, ou début 2010.

Au lotissement du Domaine du Bois, les travaux sont engagés. Les premières constructions vont débuter en 2009.

Les réserves foncières pour préparer l'avenir sont bien engagées, il reste néanmoins des dispositions à arrêter définitivement pour préparer les étapes ultérieures de l'évolution de l'Huisserie.

- **3.5.4. L'Assainissement Collectif et l'Assainissement Autonome**

Assainissement Collectif

L'ensemble du réseau est raccordé à la station d'épuration de Laval. La commune aura à contribuer au financement de l'extension de cette station d'épuration dont la capacité doit passer d'un niveau de collecte et de traitement des effluents de 150 000 équivalent habitants à 250 000 équivalent habitants.

Les secteurs prévus sans le zonage d'assainissement collectif réalisé en 1999, La Mégnannerie, L'Angerie, Le chemin de la Lande, sont désormais raccordés, à l'exception de La Plaine dont les travaux sont programmés en 2009.

Ces dernières années, le réseau de certains quartiers a du être refait : le Centre Bourg, la rue des Rosiers.

A l'Huisserie, le niveau d'équipement des réseaux est plutôt de bonne qualité. Le secteur du chemin de la Lande qui constituait un point de fragilité au regard de la qualité des rejets effectués dans le milieu, a fait l'objet de travaux en 2008.

Assainissement Non Collectif

Le fonctionnement d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été confirmé par le conseil municipal en décembre 2008.

- **3.5.5. L'Alimentation en Eau Potable**

Le réseau est également de bonne qualité.

Pour autant, Les travaux réalisés en 2008 ont permis d'améliorer la sécurité incendie de Sainte Croix. Le remplacement du système de pompage dans la Mayenne par la mise en place d'une canalisation a permis d'harmoniser les systèmes d'alimentation des bornes incendies.

La canalisation de desserte de la route de La Plaine nécessite d'être remplacée. Elle fera l'objet d'une étude de réalisation en 2009.

La commune de L'Huisserie, tout comme celles qui s'approvisionnent auprès de la station de production de la ville de Laval, aura à participer au déplacement de la prise d'eau de cette station, prévu dans les années à venir, avec les premières études en 2009.

III. Les éléments du programme d'équipement 2009

BUDGET GENERAL (en Keuros) (estimation provisoire pou 2009)				
LIBELLE	2007	2008	2009	Après 2009
	(réalisation)	(réalisation)	(prévision)	
DEPENSES				
déficit antérieur	0	0	545	
remboursement capital	209	194	232	X
réalisation de l'actif	1	2	2	X
TOTAL "mise à niveau"	322	285	500	X
actes notariés	299	371	1 000	X
équipt périscol et h garderie	39		0	
centre bourg	47		0	
rue des Rosiers	16		0	
vestiaires La Villa	174	5	0	
salles des sports de raquettes	30	1 432	1 500	X
progr associatif (espace Maine)	0	22	400	X
Carrefour Violettes Beausoleil			180	
accessibilité			20	X
Etude communale (PLU)			20	X
TOTAL "gros travaux"	619	1 840	3 120	
TOTAL équipements	928	2 025	3 620	
TOTAL DEPENSES	1 137	2 221	4 399	
RECETTES				
LIBELLE	2007	2008	2009	Après 2009
	(réalisation)	(prévision)	(prévision)	
RECETTES				
excédent antérieur	155	233	0	
affectation rés.fonct.n-1	775	1 000	1 137	X
Virement fonct 2009			300	X
amortissements	99	105	110	X
Emprunts	0	154	2 592	X
TOTAL Dotations Subventions	341	182	260	X
TOTAL "travaux"	0	0	0	
TOTAL RECETTES	1 370	1 673	4 399	
RECETTES - DEPENSES	233	-548	0	

CONCLUSIONS

L'exercice budgétaire 2009 s'inscrit dans la continuité des précédents. Il sera plus particulièrement marqué par :

- un budget de fonctionnement devant maintenir le niveau des excédents, pour assurer le financement des investissements, plus particulièrement des programmes les plus prioritaires,
- la fin de la construction de la salle de sports de raquettes,
- la réalisation de travaux engagés (éclairage rue de Laval, carrefours des rues Beausoleil et des Violettes,...),
- la poursuite de la réflexion dans les commissions et les groupes de travail transversaux, avec concrétisation de programmes à court ou moyen terme,
- le quasi achèvement du lotissement de la Hamardière,
- l'extension du réseau d'assainissement collectif au secteur de La Plaine,
- la poursuite de la mise à niveau du réseau d'eau potable.

La commune peut autofinancer une partie de ces dépenses avec les excédents dégagés sur tous ses budgets. Mais ils ne sont pas suffisants pour réaliser les programmes d'investissements. Le recours à l'emprunt doit être envisagé. La commune dispose actuellement d'une capacité à emprunter d'environ 3 000 000 euros. Mais il est nécessaire de constituer une provision pour le financement du programme à venir de l'espace du Maine.

Toutefois le budget 2009 peut s'envisager en maintenant les taux fiscaux cumulés, commune et syndicats intercommunaux, aux mêmes niveaux que ceux des années précédentes.



Protocole sur la méthode de financement de l'école Sainte Marie :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une réflexion est engagée depuis quelques temps sur le financement de l'école Sainte Marie : un projet de protocole a été élaboré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise le maire à signer le protocole

6 contres :

- . B. HOCDÉ
- . G. THIBAUDEAU
- . G. TARDIF
- . M.L. CORMIER
- . S. HAMON
- . T. BAILLEUX

1 abstention :

- . C. FOURNIER

Taux de promotion pour l'avancement de grade

Le Conseil municipal,

Vu l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007,

Considérant l'avis émis par le comité technique paritaire,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la commune,

décide à l'unanimité que les taux de promotion pour chaque grade présent sur la commune sont de 100 %.

Attribution de l'indemnité d'administration et de technicité

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité, ensemble l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de ladite indemnité,

Considérant qu'il convient de tenir compte des suggestions particulières liées à certaines missions confiées aux agents de la commune et après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : Objet

Il est institué une indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) par référence à celle prévue par le décret n° 2002-61 précité au profit du personnel.

Article 2 : Bénéficiaires

Les agents relevant des cadres d'emplois de la catégorie C.

Article 3 : Taux

Les taux sont ceux des valeurs de l'arrêté ministériel du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité et du décret n° 2002-612 précité.

Article 4 : Indexation

Conformément aux dispositions du décret n° 2002-61, les montants de référence annuels réglementaires servant de base au calcul de l'I.A.T. sont indexés sur la valeur du point d'indice applicable à la fonction publique territoriale.

Article 5 : Budget prévu

Pour la constitution d'une enveloppe budgétaire affectée au versement de cette indemnité, il sera fait application d'un coefficient multiplicateur égal à 8 à chaque montant de base précédemment rappelé en fonction de la catégorie de rattachement de chaque agent potentiellement bénéficiaire.

Article 6 : Attributions individuelles

Elles sont laissées à l'appréciation du Maire, qui devra tenir compte des critères individuels suivants : manière de servir de l'agent.

dans la double limite de l'enveloppe budgétaire ci-avant définie et des plafonds d'attribution individuelle fixés par décret (8 fois le montant de référence annuel).

Article 7 : Périodicité

La périodicité du versement sera mensuelle même en cas d'arrêt de travail.

Article 8 : Exécution

Le Maire et le Trésorier Payeur Départemental sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 9 :

La présente délibération prendra effet au 1^{er} février 2009.

Ouverture de postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe :

Monsieur le maire propose l'ouverture au 1^{er} juillet 2009 de trois postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet (en remplacement de trois postes d'adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Ouverture d'un poste de rédacteur chef :

Monsieur le maire propose l'ouverture au 1^{er} janvier 2009 d'un poste de rédacteur chef à temps complet (en remplacement d'un poste de rédacteur).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Mission de conduite d'opération pour la construction d'une espace associatif, culturel et d'animation :

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de lancer une procédure adaptée pour une mission de conduite d'opération concernant l'espace associatif, culturel et d'animation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.